

Le principe des trois piliers

Par le passé, les personnes qui ne pouvaient plus ou ne voulaient plus travailler ne pouvaient compter que sur elles-mêmes. Elles devaient se débrouiller avec leurs économies ou avec le soutien de leurs parents ou amis. Celui qui n'avait aucun patrimoine était alors obligé de travailler jusqu'à un âge avancé ou risquait de s'appauvrir dangereusement.

A la fin du 19^e siècle, la pauvreté de masse s'aggravant, il a été décidé que l'Etat devait aider ses concitoyens à prévenir la pauvreté, et des lois correspondantes ont alors été élaborées. En vertu de celles-ci, les salariés, les employeurs et aussi l'Etat doivent tous contribuer au financement d'une vie sans souci à la retraite.

Afin de garantir à chacun le maintien du niveau de vie une fois à la retraite, c'est le principe des « 3 piliers » qui est appliqué de nos jours en Suisse.

1^{er} pilier Prévoyance sociale

Il y a différentes raisons pour lesquelles les gens ne peuvent plus ou ne doivent plus travailler. Si c'est à cause de leur âge, cela signifie qu'ils prennent leur retraite. Mais cela peut aussi être à cause d'une maladie ou d'un accident. Pour que les personnes concernées puissent continuer d'assumer leurs dépenses, elles perçoivent alors de l'argent de l'AVS et de l'AI.

Pour financer l'AVS et l'AI, les employés et les employeurs acquittent chaque mois des cotisations calculées en fonction du salaire. Ce pourcentage du salaire est dû pour moitié par chacune des deux parties. Les cotisations ainsi versées permettent de financer les rentes AVS et AI de l'ensemble des bénéficiaires.

Même les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative doivent payer une cotisation de base (par ex. les étudiants).

Le premier pilier garantit le minimum vital.

2^e pilier Prévoyance professionnelle (caisse de pension)

Puisque les cotisations du 1^{er} pilier couvrent uniquement le minimum vital, il faut également épargner de l'argent dans le 2^e pilier. Là encore, un montant mensuel est retiré du salaire ; l'employeur aussi verse au moins le même montant dans le 2^e pilier. Ces deux cotisations, celle de l'employé et celle de l'employeur, sont créditées sur un compte personnel libellé au nom du salarié et détenu par la caisse de pension.

A la retraite, l'avoir accumulé est converti en une rente ou versé sous forme de capital.

L'objectif du 2^e pilier réside dans le maintien du niveau de vie habituel.

3^e pilier Prévoyance individuelle (prévoyances libre et liée)

Celui qui, en plus des deux premiers piliers, souhaite avoir davantage d'argent à disposition peut souscrire un troisième pilier à titre individuel. Il place alors le montant de son choix sur un compte qu'il ne pourra toucher qu'une fois à la retraite. Ce capital est rémunéré. L'avantage par rapport à un compte d'épargne « normal », c'est que les cotisations dans le 3^e pilier et les prestations en découlant bénéficient d'avantages fiscaux. Les versements dans le 3^e pilier ne sont toutefois pas illimités et doivent respecter un plafond annuel. Les fonds issus du 3^e pilier sont imposés à un taux réduit.

Par ailleurs, il est possible de retirer ces fonds à certaines exceptions, par ex. pour l'accession à la propriété, en cas de création d'entreprise, de lancement d'une activité indépendante ou de départ définitif de la Suisse.

Vive la retraite (principes des 3 piliers)

Théorie

Le troisième pilier est conçu pour couvrir d'éventuelles lacunes de revenus à la retraite et permettre de financer un certain nombre de rêves.

Vive la retraite (principes des 3 piliers)

Fiches de travail pour le secondaire II

Exercices

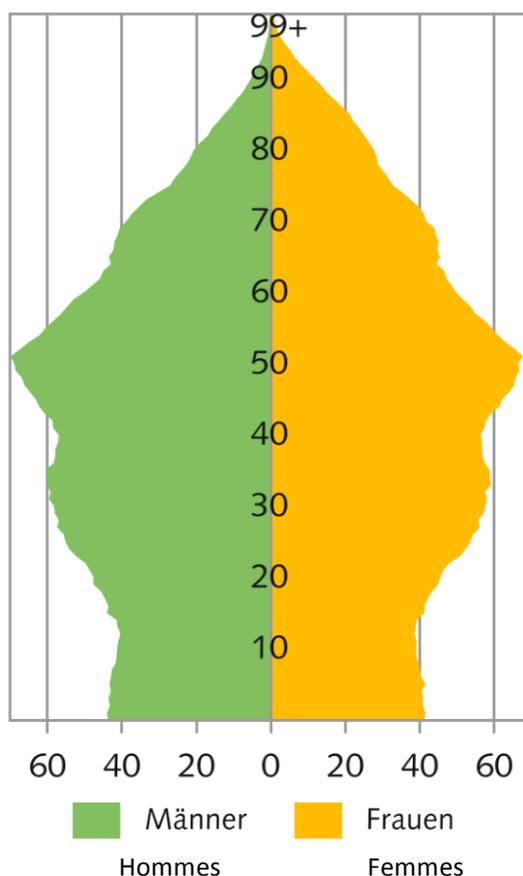
Laura se demande encore d'où son père peut bien tirer l'argent pour financer ses grands projets. Vous pouvez peut-être l'aider.

- Imaginez que vous n'avez plus besoin de travailler ni d'aller à l'école. Quels projets aimeriez-vous réaliser ? Comment emploieriez-vous tout ce temps libre ?
- Il faut également pouvoir financer ces projets. Où trouvez-vous l'argent pour les concrétiser ?
- A votre avis, qui devrait être responsable du fait que les personnes qui atteignent l'âge de la retraite aient suffisamment d'argent à leur disposition ?

Mandat de recherche

Essayez de répondre aux questions suivantes en vous aidant d'Internet. Regardez la pyramide des âges de l'année 2015 :

Pyramide des âges au 31 décembre 2015
Par milliers de personnes



Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.267692.html>

Vive la retraite (principes des 3 piliers)

Fiches de travail pour le secondaire II

Questions :

- Que permet d'illustrer le graphique ci-dessus ?
- Indiquez différentes raisons qui expliquent la répartition de la population au sein de cette pyramide ?
- Quelles sont les répercussions de la répartition de la population sur la prévoyance vieillesse en Suisse ?
- Avez-vous une solution (créative) à proposer pour résoudre ce problème de la prévoyance vieillesse ?

Formulez vos hypothèses et vos observations en quelques phrases simples et brèves que vous présenterez ensuite à la classe.